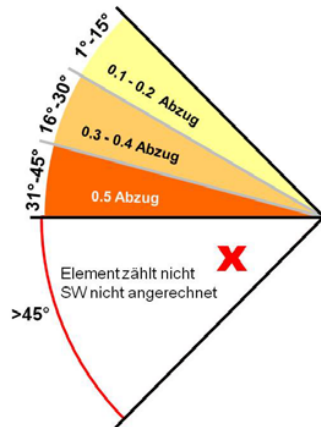


## Appel des juges 2017 – Points de rappel ou d'informations

### Général



Déduction en fonction de la variation de l'angle par rapport à la position finale.

- Si position finale 45° : en dessous de l'horizontale l'élément de compte plus
- Si position finale 90° (ex appui renv) : en dessous de 45° l'élément ne compte plus
- Si l'élément fini à l'horizontale (ex élan à la BF) : en dessous de 45° par rapport à la barre, élément ne compte plus

### Saut

- Dès 2017, la présence du moniteur sur le tapis de réception n'est plus autorisée. Déduction si les moniteurs est sur le tapis -0.2pt / saut

### Barre Fixe

- C5-7 : Lors des prises d'élan pour venir poser les pieds sur la barre ou engagé un ou deux jambes entre les prises, hauteur des pieds min hauteur de la barre. Pour toutes les autres prises d'élan, pieds min hauteur des épaules.
- Tour d'appui libre (min 45°) : La position finale l bras en haut doit être atteinte à 45° par rapport à l'horizontale (corps tendus). Pour les déductions d'angles, voir sous général. L'angle est mesuré entre la barre et les hanches. En cas de non atteinte de la position I (fermeture des épaules ou des hanches), déduction technique supplémentaire.
- Demi-tour en suspension Barre fixe basse : Durant le demi-tour les jambes ne doivent pas se croiser. (Comme aux AB)  
Le mouvement s'allonge en position I, effectue le demi-tour pour revenir en position C+. Ce ne sont pas les pieds qui effectue le demi-tour puis le reste du corps, le mouvement se fait en un bloc.

## Sol

- Grand écart : Les pieds sont orientés respectivement aux plafonds ou au sol (perpendiculairement et posé à plat). Les dos est droit sans cambrure (hyperlordose).



JUSTE



FAUTE LEGERE : Hyperlordose, petite rotation de la jambe arrière